

Quand la situation dérape

L'Histoire nous enseigne qu'un accident peut toujours arriver, et que nous devons dès lors avoir des plans d'urgence en place afin d'en minimiser les conséquences. Les risques touchent non seulement les clients, mais également le personnel, les témoins, les professionnels de la plongée, et le centre de plongée lui-même.

Les plans d'action d'urgence (PAU) constituent un outil essentiel pour les centres et autres professionnels de la plongée. De tels plans fournissent typiquement les informations nécessaires pour faire face aux accidents de plongée, même s'ils se bornent généralement à décrire les activités de plongée traditionnelles ou les problèmes les plus courants. Un PAU complet doit néanmoins englober une variété de domaines de risque, et peu de personnes savent exactement ce qu'implique l'identification, l'élaboration, la révision et la mise à l'épreuve d'un plan d'action d'urgence réellement efficace.

Cet article couvrira les principes fondamentaux de la planification d'une procédure d'urgence à la fois efficace et pratique, qui permette de minimiser les conséquences des incidents pouvant survenir dans le secteur de la plongée. Tout d'abord, nous envisagerons les lieux susceptibles de donner lieu à une urgence.

Les risques varient selon le centre de plongée, le professionnel de la plongée et la région où les activités sont menées ; une analyse rigoureuse est dès lors nécessaire afin d'identifier les problèmes réels. Ci-après, nous proposons une liste partielle de risques potentiels, qui peut aider à identifier les domaines critiques.

- **Au centre de plongée** : incendie, explosion de bouteilles sous haute pression ou de conteneurs renfermant des liquides dangereux, contact avec des produits chimiques ou d'autres substances dangereuses, électrocution, troubles sociaux ou autres confrontations avec des personnes agressives.
- **Au bassin et dans les zones d'entraînement** : exposition à des substances dangereuses (telles que le chlore), urgence médicale (y compris faisant suite à des maladies préexistantes), blessure (en glissant, en plongeant ou en soulevant des objets lourds), ou noyade.
- **Pendant la plongée** : traumatisme associé aux hélices, aux échelles, à une glissade, à la plongée ou au port d'objets lourds, par exemple ; exposition à des organismes marins dangereux ; perte de plongeurs ; noyade ; urgence médicale due à une maladie préexistante ; accident au moment de l'entrée ou de la sortie de l'eau associé avec des rivages rocaillieux ou avec des grottes ou bassins difficiles d'accès.
- **Pendant le transport** (sur terre ou sur eau) : incendie, mauvais temps, chavirement, perte ou incapacité de personnes, accident au moment de la mise à l'eau, accident de la route, détournement de bateau ou de véhicule.



Au-delà des risques les plus faciles à identifier, d'autres, même s'ils sont moins probables, méritent qu'on les prenne en compte et qu'on y soit préparé. Ceux-ci peuvent être présents dans tous les domaines énumérés plus haut, ou ailleurs :

- perte, enlèvement ou blessure impliquant un invité,
- comportement inacceptable ou agressif de la part d'un invité ou d'un membre du personnel,
- maladie soudaine ou urgence médicale,
- activité criminelle ou arrestation, décès ou homicide impliquant un invité ou un membre du personnel.

Par ailleurs, un aspect géographique important à prendre en compte dans tous les domaines de la planification d'urgence est la disponibilité et la fiabilité des services locaux d'urgence médicale et de répression.

En illustrant ces différents risques et les domaines où ils peuvent survenir, nous espérons inspirer les centres de plongée et les professionnels de la plongée indépendants à pousser la réflexion plus loin lors de l'élaboration de leurs plans d'action d'urgence.

Les risques ne pourront jamais être réduits à zéro. Mais une meilleure connaissance, une meilleure compréhension et une meilleure préparation permettent de réduire l'incertitude et de limiter au mieux les conséquences potentielles de tels dangers.